



Associé 50 /50 ds une sarl

Par **Bora**, le **03/12/2020 à 18:55**

Bonjour ,
Je suis associé égalitaire dans une SARL avec le statut de salarié dans cette entreprise , Depuis 2015, je suis en arrêt maladie et ces 3 derniers exercices la société enregistre des pertes. Depuis 2015, je refuse de donner le quitus au gérant. Les pertes de ces 3 derniers exercices sont elles un motif pour demander au juge la dissolution de la société afin de forcer le gérant à acheter mes parts, gérant qui refuse, malgré mes demandes répétées ? Dans le cas contraire que dois-je faire ? Dois-je attendre d'autres déficits ? Qu'elles sont les démarches à suivre ?
Merci.

Par **Visiteur**, le **04/12/2020 à 14:32**

Bonsoir
En tant qu'associé, vous ne pouvez déclarer vous même la cessation de paiement ou le dépôt de bilan.
Mais ... A LIRE
<https://aurelienbamde.com/2017/06/02/la-procedure-dalerte-et-la-prevention-des-entreprises-en-difficulte/>